

République française

Département de la Haute-Loire

Commune de Montregard

COMPTE RENDU de la séance du CONSEIL MUNICIPAL du 18 avril 2019

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres présents : 11

Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 11

Présents : DUMONT Gérard - FAYARD Jean-François - FOURNEL Audrey - JURY Gilles - MATHIEU Marie-Thérèse - MONGEVILLE Christophe - MOULIN Emmanuel - RANCON Raphaël - RIFFARD David - ROMEAS Frédéric - SAMUEL Béatrice

Absents excusés : MENIS Alexandre – MONTERYMARD-GRAS Florence – MOULIN Martine

Secrétaire : MATHIEU Marie-Thérèse

Compte rendu du conseil municipal du 5 avril 2019

Monsieur le Maire fait lecture du compte rendu du dernier conseil municipal en date du 5 avril 2019 et demande aux membres du Conseil de l'approuver.

Compte rendu approuvé à l'unanimité.

1ère délibération : consultation programme voiries 2019 : détermination de l'entreprise retenue pour la réalisation des travaux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la consultation lancée le 13 mars 2019 pour le programme voiries 2019 et la réunion de la commission d'appel d'offres du lundi 8 avril dernier.

Après étude des offres, la commission propose de retenir l'entreprise EIFFAGE d'Yssingaux.

Monsieur le Maire propose de signer le marché de travaux avec cette entreprise pour un montant HT de 136 208,65 €, soit un total de 163 450,38 € TTC.

Proposition approuvée à l'unanimité.

2^e délibération : consultation travaux suite au diagnostic d'eau potable et schéma directeur du réseau AEP : détermination de l'entreprise retenue

Après étude de diagnostic et du schéma directeur en eau potable sur notre commune, il est nécessaire de réaliser des travaux de pose de vannes, compteurs et télésurveillance pour la sectorisation des réseaux.

Monsieur le Maire rappelle, d'une part, aux membres du Conseil municipal qu'une consultation a été lancée le 20 février 2019, dans le cadre d'un groupement de commandes, pour la réalisation de ces travaux et, d'autre part, que la commission d'appel d'offres s'est réunie le mardi 19 mars.

Après étude des offres, la commission propose de retenir l'entreprise BOUCHARDON de Saint-Agrève.

Monsieur le Maire propose de signer le marché de travaux avec cette entreprise pour un montant de 23 210,00 € HT, soit un total de 27 852,00 € TTC.

Après délibération, le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer ce marché de travaux, sous réserve de l'accord des financeurs.

Proposition approuvée à l'unanimité.

3^e délibération : opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place de la commune : position du Conseil municipal

En raison du manque d'informations sur ce dossier, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de ne pas délibérer ce jour.

Proposition approuvée à l'unanimité.